Département
Du Pas-de-Calais

Arrondissement de
LENS

VILLE DE DOURGES

MAIRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2025 - 20

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LE CADRE DE SEANCES DE VACCINATIONS SUR LA COMMUNE DE DOURGES.

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le besoin d'une mission de santé publique grâce à la mise à disposition de la salle Salengro pour y effectuer des séances de vaccinations,

CONSIDERANT la proposition de l'Association Nationale pour la Protection de la Santé,

DÉCIDE

Article 1 : De signer une convention de mise à disposition gracieuse de la salle Salengro avec l'Association Nationale pour la Protection de la Santé sise 120 rue Germain DELBECQUE – 62800 LIEVIN pour les séances vaccinales.

Article 2 : La convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa date signature, soit le 27 mars 2025.

Article 3 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 27 mars 2025

Le Maire,
Monsieur Tony FRANCONVILLE

MAIRIE DE DOURGES Pas-de-Calais

REÇU EN PREFECTURE
le 31/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AI-062-216202747-20250327-DEC202520-A